

## PV de la réunion de la Commission départementale terrains et installations sportives du 25/10/17

Présents : Mrs Bidault A, Pascal H(CRTIS), Farès M, Julliard S, Moniotte M(CDTIS)

Assiste partiellement : M. Sornay M

Le président (CRTIS ) A Bidault présente les nouvelles dispositions pour les confirmations des classements des terrains et des éclairages. Un rendez-vous doit être pris avec le propriétaire des installations et le club occupant, ensuite la ligue enverra les convocations au responsable du classement, au propriétaire et au club.

La LBFC enregistre les classements en réunion CRTIS et facture au club

- 64€ pour un classement Niv 5 et sup
- 32€ pour un classement Niv 6 et inf
- 60€ pour un contrôle éclairage

La commission dresse la liste des terrains à contrôler pour la saison :

- Coyron
- Foncine le Haut
- Longwy S Doubs
- Monnet la ville
- Ney
- Passenans
- Pleure
- Pont de Poitte
- Rahon
- Sellières
- Saint Laurent
- Saint Maur

A la demande de Michel Moniotte, le président A Bidault s'engage à mettre à la disposition des membres de la commission :

- 2 enrouleurs de 60m
- 2 piges pour la hauteur des buts
- 1 laser mètre
- 1 luxmètre

Le président, M Moniotte